

ARRÊTÉ
constatant le franchissement du seuil de vigilance sur la Beauce Montargoise

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1 à L.211-3, R.211-66 à R.211-70, R.212-1, R.212-2, R.213-14 à R.213-16 et R.214-1 à R.214-60 ;

VU le code pénal ;

VU le code civil, notamment les articles 640 à 645 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux des maires en matière de police, L.2215-1 relatif au pouvoir du représentant de l'état dans le département en matière de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 26 mars 2021 nommant Monsieur Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU le décret 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et la gestion des situations de crises liées à la sécheresse ;

VU l'arrêté n° IDF-2022-02-22-00008 du préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie, en date du 22 février 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté n° 22.016 de la préfète de la région Centre Val de Loire, coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, en date du 28 janvier 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Loire-Bretagne ;

VU les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie, en vigueur ;

VU la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 modifié fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion de l'eau, dans le département du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature de Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté cadre préfectoral du 6 avril 2022 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires dans le département du Loiret pour la période 2022-2024, et notamment les valeurs des seuils de vigilance ;

CONSIDÉRANT les valeurs des seuils de vigilance définies dans l'arrêté cadre préfectoral du 6 avril 2022 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires dans le département du Loiret pour la période 2022-2024 ;

CONSIDÉRANT les niveaux des indicateurs piézométriques Beauce centrale et Montargois de la nappe de Beauce en sortie d'hiver au 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que le niveau de l'indicateur piézométrique sur le Montargois est inférieur au seuil de vigilance ;

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il convient d'alerter l'ensemble des usagers de l'eau de l'état de vigilance sécheresse sur certaines communes du secteur de la nappe de Beauce, pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable et pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

SUR la proposition du Directeur départemental des territoires du Loiret ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Champ d'application

Le présent arrêté concerne la gestion de la ressource en eau, ainsi que les prélèvements et rejets effectués.

Les dispositions de vigilance s'appliquent à tous les usagers, particuliers, entreprises, services publics, collectivités dans le département du Loiret. Elles concernent également les installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre des prescriptions des arrêtés d'autorisation s'appliquant à ces établissements.

ARTICLE 2 : Constat de franchissement du débit seuil de vigilance et ressources en eau concernées

La zone d'alerte du Montargois (incluant la Bezonde, le Solin, le Puiseaux et le Vernisson) a atteint le seuil de vigilance (niveau moyen de la nappe au 1^{er} avril 2022) et est concernée par le présent arrêté.

Les communes concernées par l'atteinte du seuil de vigilance sont listées en annexe 1 et la zone d'alerte est cartographiée en annexe 2 du présent arrêté.

Sur ce secteur, les dispositions s'appliquent sans distinction de l'origine de l'eau.

ARTICLE 3 : Mesures de vigilance des usages de l'eau

Conformément aux articles 10 et 12 de l'arrêté-cadre préfectoral du 6 avril 2022, tous les usagers sont invités à respecter les règles de bon usage afin d'économiser l'eau pour éviter la mise en œuvre de restrictions.

Article 4 : Infographie

L'infographie en annexe 3, qui précise quelques règles essentielles d'économie d'eau, peut être utilisée et partagée sur différents supports auprès des usagers de l'eau afin de les sensibiliser. Elle est également disponible sur le site internet de la DDT du Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau>

Article 5 : Durée de l'arrêté

Les mesures de vigilance prises au titre du présent arrêté pourront être modifiées suivant l'évolution des débits des cours d'eau mesurés, par arrêté(s) préfectoral(aux).

En tout état de cause, l'état de vigilance est valable pour tout l'étiage 2022 et ne pourra pas être levé avant le **30 novembre 2022**.

Article 6 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture. Il sera également transmis aux maires des communes concernées pour affichage en mairie, sur le site internet de la commune, le cas échéant ou sur tout autre support de communication communal le cas échéant dès réception et pour toute la période d'application.

Article 7 : Application et exécution

Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication.

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, les Sous-Préfets, les Maires des communes concernées, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le **15 AVR. 2022**

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Benoît LEMAIRE



Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- *un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;*

- *un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;*

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- *un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.*

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Diffusion :

- membres du Comité des Usagers de l'Eau

ANNEXE 1 – Tableau des communes concernées par les zones d’alertes

Attention, une commune peut apparaître sur plusieurs lignes si elle est concernée par plusieurs zones d’alerte. Pour identifier les limites des zones d’alerte au sein d’une même commune, se référer à l’atlas cartographique publié sur le site internet de la préfecture du Loiret.

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d’Alerte	Secteur	Classement
45005	ANDONVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45008	ARTENAY		Beauce Centrale	Beauce	
45009	ASCHERES-LE-MARCHE		Beauce Centrale	Beauce	
45010	ASCOUX		Beauce Centrale	Beauce	
45011	ATTRAY		Beauce Centrale	Beauce	
45012	AUDEVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45013	AUGERVILLE-LA-RIVIERE		Beauce Centrale	Beauce	
45014	AULNAY-LA-RIVIERE		Beauce Centrale	Beauce	
45015	AUTRUY-SUR-JUINE		Beauce Centrale	Beauce	
45017	AUVILLIERS-EN-GATINAIS		Bezonde	Beauce	Vigilance
45017	AUVILLIERS-EN-GATINAIS		Montargois	Beauce	
45018	AUXY		Fusain	Beauce	
45019	BACCON		Beauce Centrale	Beauce	
45021	BARVILLE-EN-GATINAIS		Fusain	Beauce	
45022	BATILLY-EN-GATINAIS		Fusain	Beauce	
45024	BAULE		Beauce Centrale	Beauce	
45025	BAZOUCHES-LES-GALLERANDES		Beauce Centrale	Beauce	
45027	BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD		Bezonde	Beauce	Vigilance
45027	BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD		Montargois	Beauce	
45028	BEAUGENCY	Rive Droite Loire	Beauce Centrale	Beauce	
45030	BEAUNE-LA-ROLANDE		Fusain	Beauce	
45031	BELLEGARDE		Bezonde	Beauce	Vigilance
45031	BELLEGARDE		Montargois	Beauce	
45033	BOESSES		Fusain	Beauce	
45034	BOIGNY-SUR-BIONNE		Beauce Centrale	Beauce	
45035	BOISCOMMUN		Beauce Centrale	Beauce	
45036	BOISMORAND		Montargois	Beauce	
45036	BOISMORAND		Vernisson	Beauce	Vigilance
45037	BOISSEAUX		Beauce Centrale	Beauce	
45038	BONDAROY		Beauce Centrale	Beauce	
45039	BONNEE		Beauce Centrale	Beauce	

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45039	BONNEE		Bonnée	Beauce	
45041	BORDEAUX-EN-GATINAIS		Fusain	Beauce	
45043	BOU		Beauce Centrale	Beauce	
45044	BOUGY-LEZ-NEUVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45045	BOUILLY-EN-GATINAIS		Beauce Centrale	Beauce	
45046	BOULAY-LES-BARRES		Beauce Centrale	Beauce	
45047	BOUZONVILLE-AUX-BOIS		Beauce Centrale	Beauce	
45049	BOUZY-LA-FORET		Beauce Centrale	Beauce	
45049	BOUZY-LA-FORET		Bonnée	Beauce	
45050	BOYNES		Beauce Centrale	Beauce	
45051	BRAY-SAINT AIGNAN		Beauce Centrale	Beauce	
45051	BRAY-SAINT AIGNAN		Bonnée	Beauce	
45054	BRIARRES-SUR-ESSONNE		Beauce Centrale	Beauce	
45055	BRICY		Beauce Centrale	Beauce	
45056	BROMEILLES		Fusain	Beauce	
45058	BUCY-LE-ROI		Beauce Centrale	Beauce	
45059	BUCY-SAINT-LIPHARD		Beauce Centrale	Beauce	
45061	CEPOY	Rive Gauche Loing	Bezonde	Beauce	Vigilance
45061	CEPOY	Rive Gauche Loing	Montargois	Beauce	
45062	CERCOTTES		Beauce Centrale	Beauce	
45065	CESARVILLE-DOSSAINVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45066	CHAILLY-EN-GATINAIS		Bezonde	Beauce	Vigilance
45066	CHAILLY-EN-GATINAIS		Montargois	Beauce	
45067	CHAINGY		Beauce Centrale	Beauce	
45068	CHALETTE-SUR-LOING		Bezonde	Beauce	Vigilance
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Rive Gauche Loing	Montargois	Beauce	
45068	CHALETTE-SUR-LOING		Solin	Beauce	Vigilance
45069	CHAMBON-LA-FORET		Beauce Centrale	Beauce	
45072	CHANTEAU		Beauce Centrale	Beauce	
45078	CHAPELON		Fusain	Beauce	
45080	CHARMONT-EN-BEAUCE		Beauce Centrale	Beauce	
45081	CHARSONVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE		Beauce Centrale	Beauce	
45084	CHATENOY		Bezonde	Beauce	Vigilance
45084	CHATENOY		Montargois	Beauce	
45086	CHATILLON-LE-ROI		Beauce Centrale	Beauce	

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45088	CHAUSSY		Beauce Centrale	Beauce	
45089	CHECY		Beauce Centrale	Beauce	
45092	CHEVILLON-SUR-HUILLARD		Bezonde	Beauce	Vigilance
45092	CHEVILLON-SUR-HUILLARD		Montargois	Beauce	
45093	CHEVILLY		Beauce Centrale	Beauce	
45095	CHILLEURS-AUX-BOIS		Beauce Centrale	Beauce	
45099	COINCES		Beauce Centrale	Beauce	
45100	COMBLEUX		Beauce Centrale	Beauce	
45101	COMBREUX		Beauce Centrale	Beauce	
45103	CORBEILLES		Fusain	Beauce	
45104	CORQUILLEROY		Bezonde	Beauce	Vigilance
45104	CORQUILLEROY		Montargois	Beauce	
45105	CORTRAT		Montargois	Beauce	
45105	CORTRAT		Vernisson	Beauce	Vigilance
45107	COUDROY		Bezonde	Beauce	Vigilance
45107	COUDROY		Montargois	Beauce	
45109	COULMIERS		Beauce Centrale	Beauce	
45110	COURCELLES		Beauce Centrale	Beauce	
45111	COURCY-AUX-LOGES		Beauce Centrale	Beauce	
45114	COURTEMPIERRE		Fusain	Beauce	
45116	CRAVANT		Beauce Centrale	Beauce	
45118	CROTTESEN-PITHIVERAIS		Beauce Centrale	Beauce	
45119	DADONVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY		Beauce Centrale	Beauce	
45124	DESMONTS		Beauce Centrale	Beauce	
45125	DIMANCHEVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45126	DONNERY		Beauce Centrale	Beauce	
45131	ECHILLEUSES		Fusain	Beauce	
45132	EGRY		Fusain	Beauce	
45133	ENGENVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45134	EPIEDS-EN-BEAUCE		Beauce Centrale	Beauce	
45135	ERCEVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45137	ESCRENNES		Beauce Centrale	Beauce	
45139	ESTOUY		Beauce Centrale	Beauce	
45142	FAY-AUX-LOGES		Beauce Centrale	Beauce	
45147	FLEURY-LES-AUBRAIS		Beauce Centrale	Beauce	
45150	FREVILLE-DU-GATINAIS		Fusain	Beauce	

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45151	GAUBERTIN		Fusain	Beauce	
45152	GEMIGNY		Beauce Centrale	Beauce	
45153	GERMIGNY-DES-PRES		Beauce Centrale	Beauce	
45153	GERMIGNY-DES-PRES		Bonnée	Beauce	
45154	GIDY		Beauce Centrale	Beauce	
45155	GIEN		Beauce Centrale	Beauce	
45156	GIROLLES	Rive Gauche Loing	Fusain	Beauce	
45157	GIVRAINES		Beauce Centrale	Beauce	
45158	GONDREVILLE		Fusain	Beauce	
45159	GRANGERMONT		Beauce Centrale	Beauce	
45160	GRENEVILLE-EN-BEAUCE		Beauce Centrale	Beauce	
45162	GUIGNEVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45166	HUETRE		Beauce Centrale	Beauce	
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES		Beauce Centrale	Beauce	
45168	INGRANNES		Beauce Centrale	Beauce	
45169	INGRE		Beauce Centrale	Beauce	
45170	INTVILLE-LA-GUETARD		Beauce Centrale	Beauce	
45174	JOUY-EN-PITHIVERAIS		Beauce Centrale	Beauce	
45176	JURANVILLE		Fusain	Beauce	
45060	LA BUSSIERE		Montargois	Beauce	
45060	LA BUSSIERE		Vernisson	Beauce	Vigilance
45074	LA CHAPELLE-ONZERAIN		Beauce Centrale	Beauce	
45075	LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN		Beauce Centrale	Beauce	
45112	LA COUR-MARIGNY		Bezonde	Beauce	Vigilance
45112	LA COUR-MARIGNY		Montargois	Beauce	
45112	LA COUR-MARIGNY		Solin	Beauce	Vigilance
45225	LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE		Beauce Centrale	Beauce	
45177	LAAS		Beauce Centrale	Beauce	
45178	LADON		Bezonde	Beauce	Vigilance
45178	LADON		Montargois	Beauce	
45180	LANGESSE		Montargois	Beauce	
45180	LANGESSE		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45020	LE BARDON		Beauce Centrale	Beauce	
45191	LE MALESHERBOIS		Beauce Centrale	Beauce	
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN		Montargois	Beauce	
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN		Solin	Beauce	Vigilance

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45181	LEOUVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45042	LES BORDES		Beauce Centrale	Beauce	
45042	LES BORDES		Bonnéé	Beauce	
45096	LES CHOUX		Montargois	Beauce	
45096	LES CHOUX		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45096	LES CHOUX		Vernisson	Beauce	Vigilance
45183	LION-EN-BEAUCE		Beauce Centrale	Beauce	
45185	LOMBREUIL		Bezonde	Beauce	Vigilance
45185	LOMBREUIL		Montargois	Beauce	
45185	LOMBREUIL		Solin	Beauce	Vigilance
45186	LORCY		Fusain	Beauce	
45187	LORRIS		Bezonde	Beauce	Vigilance
45187	LORRIS		Montargois	Beauce	
45187	LORRIS		Solin	Beauce	Vigilance
45188	LOURY		Beauce Centrale	Beauce	
45194	MARDIE		Beauce Centrale	Beauce	
45195	MAREAU-AUX-BOIS		Beauce Centrale	Beauce	
45197	MARIGNY-LES-USAGES		Beauce Centrale	Beauce	
45198	MARSAINVILLIERS		Beauce Centrale	Beauce	
45202	MESSAS		Beauce Centrale	Beauce	
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Rive Droite Loire	Beauce Centrale	Beauce	
45205	MEZIERES-EN-GATINAIS		Fusain	Beauce	
45206	MIGNERES		Fusain	Beauce	
45207	MIGNERETTE		Fusain	Beauce	
45209	MONTBARROIS		Fusain	Beauce	
45213	MONTEREAU		Montargois	Beauce	
45213	MONTEREAU		Solin	Beauce	Vigilance
45214	MONTIGNY		Beauce Centrale	Beauce	
45215	MONTLIARD		Fusain	Beauce	
45216	MORMANT-SUR-VERNISSON		Montargois	Beauce	
45216	MORMANT-SUR-VERNISSON		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45216	MORMANT-SUR-VERNISSON		Vernisson	Beauce	Vigilance
45217	MORVILLE-EN-BEAUCE		Beauce Centrale	Beauce	
45219	MOULON		Fusain	Beauce	
45220	NANCRAI-SUR-RIMARDE		Beauce Centrale	Beauce	
45222	NARGIS		Fusain	Beauce	

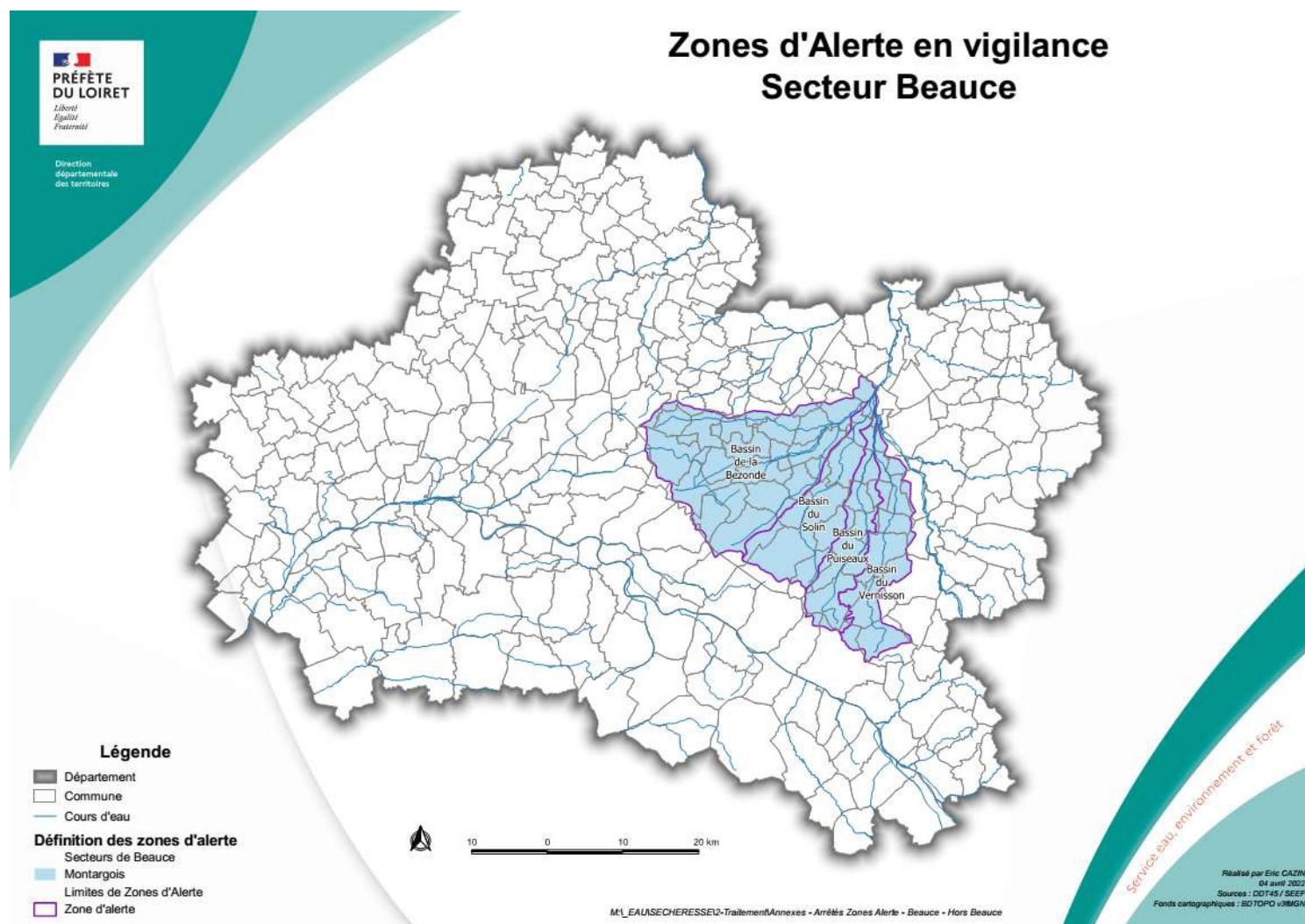
Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45223	NESPLOY		Bezonde	Beauce	Vigilance
45223	NESPLOY		Montargois	Beauce	
45224	NEUVILLE-AUX-BOIS		Beauce Centrale	Beauce	
45227	NEVOY		Beauce Centrale	Beauce	
45228	NIBELLE		Beauce Centrale	Beauce	
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON		Montargois	Beauce	
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON		Vernisson	Beauce	Vigilance
45230	NOYERS		Bezonde	Beauce	Vigilance
45230	NOYERS		Montargois	Beauce	
45231	OISON		Beauce Centrale	Beauce	
45233	ONDREVILLE-SUR-ESSONNE		Beauce Centrale	Beauce	
45234	ORLEANS	Rive Droite Loire	Beauce Centrale	Beauce	
45235	ORMES		Beauce Centrale	Beauce	
45237	ORVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45239	OUSSOY-EN-GATINAIS		Bezonde	Beauce	Vigilance
45239	OUSSOY-EN-GATINAIS		Montargois	Beauce	
45239	OUSSOY-EN-GATINAIS		Solin	Beauce	Vigilance
45240	OUTARVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS		Montargois	Beauce	
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS		Vernisson	Beauce	Vigilance
45243	OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE		Bezonde	Beauce	Vigilance
45243	OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE		Montargois	Beauce	
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE		Beauce Centrale	Beauce	
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE		Bonnée	Beauce	
45246	PANNECIERES		Beauce Centrale	Beauce	
45247	PANNES		Bezonde	Beauce	Vigilance
45247	PANNES		Montargois	Beauce	
45247	PANNES		Solin	Beauce	Vigilance
45248	PATAY		Beauce Centrale	Beauce	
45252	PITHIVIERS		Beauce Centrale	Beauce	
45253	PITHIVIERS-LE-VIEIL		Beauce Centrale	Beauce	
45255	PREFONTAINES		Fusain	Beauce	

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45256	PRESNOY		Bezonde	Beauce	Vigilance
45256	PRESNOY		Montargois	Beauce	
45257	PRESSIGNY-LES-PINS		Montargois	Beauce	
45257	PRESSIGNY-LES-PINS		Vernisson	Beauce	Vigilance
45258	PUISEAUX		Beauce Centrale	Beauce	Vigilance
45259	QUIERS-SUR-BEZONDE		Bezonde	Beauce	Vigilance
45259	QUIERS-SUR-BEZONDE		Montargois	Beauce	
45260	RAMOULU		Beauce Centrale	Beauce	
45261	REBRECHIE		Beauce Centrale	Beauce	
45262	ROUVRAY-SAINTE-CROIX		Beauce Centrale	Beauce	
45263	ROUVRES-SAINT-JEAN		Beauce Centrale	Beauce	
45264	ROZIERES-EN-BEAUCE		Beauce Centrale	Beauce	
45266	RUAN		Beauce Centrale	Beauce	
45269	SAINT-AY		Beauce Centrale	Beauce	
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE		Beauce Centrale	Beauce	
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE		Bonnée	Beauce	
45273	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL		Beauce Centrale	Beauce	
45283	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX		Montargois	Beauce	
45283	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45283	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX		Solin	Beauce	Vigilance
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE		Beauce Centrale	Beauce	
45285	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE		Beauce Centrale	Beauce	
45288	SAINT-LOUP-DES-VIGNES		Fusain	Beauce	
45289	SAINT-LYE-LA-FORET		Beauce Centrale	Beauce	
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT		Beauce Centrale	Beauce	
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT		Bonnée	Beauce	
45293	SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD		Bezonde	Beauce	Vigilance
45293	SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD		Montargois	Beauce	
45294	SAINT-MICHEL		Fusain	Beauce	
45296	SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE		Beauce Centrale	Beauce	
45297	SAINT-PERE-SUR-LOIRE		Beauce Centrale	Beauce	
45297	SAINT-PERE-SUR-LOIRE		Bonnée	Beauce	
45299	SAINT-SIGISMOND		Beauce Centrale	Beauce	
45301	SANTEAU		Beauce Centrale	Beauce	

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45302	SARAN		Beauce Centrale	Beauce	
45303	SCEAUX-DU-GATINAIS		Fusain	Beauce	
45305	SEICHEBRIERES		Beauce Centrale	Beauce	
45308	SEMOY		Beauce Centrale	Beauce	
45310	SERMAISES		Beauce Centrale	Beauce	
45312	SOLTERRE		Montargois	Beauce	
45312	SOLTERRE		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45312	SOLTERRE		Vernisson	Beauce	Vigilance
45313	SOUGY		Beauce Centrale	Beauce	
45314	SULLY-LA-CHAPELLE		Beauce Centrale	Beauce	
45316	SURY-AUX-BOIS		Bezonde	Beauce	Vigilance
45316	SURY-AUX-BOIS		Montargois	Beauce	
45317	TAVERS		Beauce Centrale	Beauce	
45320	THIGNONVILLE		Beauce Centrale	Beauce	
45321	THIMORY		Bezonde	Beauce	Vigilance
45321	THIMORY		Montargois	Beauce	
45325	TIVERNON		Beauce Centrale	Beauce	
45326	TOURNOISIS		Beauce Centrale	Beauce	
45327	TRAINOU		Beauce Centrale	Beauce	
45328	TREILLES-EN-GATINAIS		Fusain	Beauce	
45330	TRINAY		Beauce Centrale	Beauce	
45332	VARENNES-CHANGY		Montargois	Beauce	
45332	VARENNES-CHANGY		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45332	VARENNES-CHANGY		Solin	Beauce	Vigilance
45333	VENNECY		Beauce Centrale	Beauce	
45334	VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY		Bezonde	Beauce	Vigilance
45334	VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY		Montargois	Beauce	
45337	VILLAMBLAIN		Beauce Centrale	Beauce	
45338	VILLEMANDEUR		Bezonde	Beauce	Vigilance
45338	VILLEMANDEUR		Montargois	Beauce	
45338	VILLEMANDEUR		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45338	VILLEMANDEUR		Solin	Beauce	Vigilance
45339	VILLEMOUTIERS		Bezonde	Beauce	Vigilance
45339	VILLEMOUTIERS		Montargois	Beauce	
45341	VILLENEUVE-SUR-CONIE		Beauce Centrale	Beauce	
45342	VILLEREAU		Beauce Centrale	Beauce	
45343	VILLEVOQUES		Fusain	Beauce	
45344	VILLORCEAU		Beauce Centrale	Beauce	

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45345	VIMORY		Montargois	Beauce	
45345	VIMORY		Puiseaux	Beauce	Vigilance
45345	VIMORY		Solin	Beauce	Vigilance
45346	VITRY-AUX-LOGES		Beauce Centrale	Beauce	
45347	VRIGNY		Beauce Centrale	Beauce	
45348	YEVRE-LA-VILLE		Beauce Centrale	Beauce	

ANNEXE 2– Carte des zones d'alerte en vigilance



ANNEXE 3– Infographie « vigilance sécheresse »



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vigilance SÉCHERESSE

Les rivières sont fragiles au sortir de l'hiver.
Afin d'éviter des restrictions cet été, chacun est
appelé à une conduite économe dès maintenant.

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise



*Tous ensemble,
économisons l'eau !*



Limiter le lavage des façades,
toitures, terrasses, voies et
trottoirs et véhicules



Limiter le remplissage
des étangs, plans d'eau
et biefs de moulin



Limiter l'arrosage des pelouses,
massifs fleuris, jardins, plantes
en pots pendant les heures
les plus chaudes



Limiter le remplissage
des piscines privées



Limiter le fonctionnement
des fontaines en circuit ouvert



Limiter l'arrosage
des terrains de sport,
les stades, golfs et espaces
verts entre 8 h et 20 h



Adapter les quantités d'eau
aux besoins des cultures
agricoles



Veiller à un usage économe
de l'eau à usage industriel



Réparer les fuites d'eau,
veillez à bien fermer
les robinets d'eau

L'arrêté préfectoral est disponible dans chaque mairie du département et sur www.loiret.gouv.fr